

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de blason de la Ville de LUDRES établi par les soins du Cabinet AGORA LORRAINE, avec lequel une convention a été passée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

sous réserve des modifications suivantes à apporter

- . casque de Leuques : réduction du cercle représentant un oeil

- . bande transversale : le motif (feuille de vigne et grains de raisins) est trop important ; il devra être réduit et laisser place pour d'autres symboles rappelant l'agriculture.

le projet de blason de la Ville de LUDRES présenté est agréé.